



**VEUILLEZ VOUS GARER
EN MARCHÉ ARRIÈRE**

10 Bonnes raisons

- 1 - Lorsque je fais ma manœuvre en arrivant, je suis sur la chaussée donc visible, ce qui n'est pas le cas si je sors en marche arrière de mon stationnement !
- 2 - Dans tous les cas, il faudra que je fasse une marche arrière, autant le faire tout de suite !
- 3 - Se garer sur un parking, c'est comme pour les créneaux, en marche arrière c'est plus facile !
- 4 - Lorsque j'arrive mon attention est à la conduite, lorsque je démarre, très souvent, je pense à autre chose !
- 5 - En sortant en marche arrière, je n'ai pas beaucoup de visibilité et je n'ai pas la priorité !
- 6 - En sortant en marche avant de mon stationnement, je diminue considérablement mon risque d'accrochage et je vois facilement la signalisation qui m'indique la sortie !
- 7 - Fini les marche arrière hasardeuses avec de la buée sur les vitres et les rétroviseurs !
- 8 - Je me gare en marche arrière toujours prêt à démarrer, comme les pompiers !
- 9 - Les entreprises qui ont un plan de prévention du risque routier rendent le stationnement en marche arrière obligatoire, ce n'est pas par hasard !

10 - 52% des accidents de la circulation, déclarés ou non à l'assureur, sont des accidents de manœuvre... Source LVR Fleet 2013

ARTICLE R230-1, CRÉÉ PAR DÉCRET N°2001-1016 DU 5 NOVEMBRE 2001 - ART. 1 JORF 7 NOVEMBRE 2001

Modèle déposé N° 49401 - LVR Fleet - Reproduction interdite



www.lvrfleet.com